

# Compte rendu de séance du Conseil Municipal du 7 octobre 2021

L'an 2021 et le 7 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle communale sous la présidence de FOUCHARD Mikaël, Maire

**Présents** : M. FOUCHARD Mikaël, Maire, Mmes : BOURDAIS Isabelle, CHEVALIER Marie-Bernard, DASSE Claudine, DUGAST Mireille, REGNAULD Virginie, TROTTE Marie-Alice, MM : CROUILLERE Stéphane, GODET Roger, SENEGON Sébastien

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : CRAVEIA Jacques à M. FOUCHARD Mikaël, RAVAND Jean-Claude à M. CROUILLERE Stéphane, ROUZIER Thomas à M. SENEGON Sébastien

Absent(s) : M. FORGET Nicolas

**A été nommée secrétaire** : Mme DUGAST Mireille

## Délibération N° 2021-57 (13 votants)

**Objet de la délibération** : Droit de préemption urbain / Déclaration d'intention d'aliéner

### Propriété M. DROUET

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la déclaration d'intention d'aliéner souscrite par Maître Julien LEFEVRE, Notaire à Le Mans, concernant l'immeuble cadastré section AA n°56-57-58, d'une superficie de 1 336 m<sup>2</sup>, appartenant à M. DROUET et soumis au Droit de Préemption Urbain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renoncer au droit de préemption dont dispose la commune.

## Délibération N° 2021-58 (13 votants)

**Objet de la délibération** : Remboursement frais.

Suite à la fermeture exceptionnelle de la boulangerie de La Bazoge, Mme JOUANNEAU Mégane a fait l'avance de la commande de pain pour la cantine d'un montant de 5.80 €. Cette somme, lui sera remboursée par mandat administratif.

## Délibération N° 2021-58 (13 votants)

**Objet de la délibération** : Augmentation du temps sur le poste de la garderie et le ménage.

Le temps de travail sur le poste de la garderie et du ménage n'a pas été évalué correctement, il faut l'augmenter de 50 mn pour le passer à 25 h10 mn

Affaires diverses :

L'école et la mairie sont raccordées à la fibre.

Résultats du vote des photos : photos 20, 36, 43, paraîtront certainement dans le bulletin communal.

Séance levée à 20 h 55